

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

55/038 du 21/01/85

ES.12

DECRET N° /MURFPBS.DGTF.DFP.S.V.
Portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 de Monsieur OKIMEI Ange, Administrateur des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.84 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8.7.79 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/RF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29.12.62 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 84/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 84/850 du 20.8.84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le procès-verbal de la commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville, le 5 Juin 1984.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.- Monsieur OKIMBI Ange, Administrateur de 6^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) en service au Ministère du Plan à Brazzaville, est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 pour le 7^e échelon de son grade à deux (2) ans.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 21 Janvier 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,

- Bernard COMBO MATSONA.-

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

REPLICTIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....3
D.S.B.....3
D.C.F.....2
DOSSIER.....3
INTERSE.....1
SGG/BC.....2
Mini.plan.....1./-